



SOCIATI OMNES

E-mail : mairiesteagnes@wanadoo.fr

## PROCES-VERBAL REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le 19 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Sainte Agnès, dûment convoqué le 12 janvier 2015, affichage le 13 janvier 2015, s'est assemblé à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Mr FILIPPI Albert, Maire, Présents : RAVASIO Christiane, NAZON Sébastien, MATTERA Antoine, IMBERT Evelyne, BONORA Stéphanie, COSTE Josiane, ZAZZERA Christophe DELLERBA Hervé, MOSSINO Suzanne, BERGOGNE Patrick.

Absents : BUTEZ Elodie donne pouvoir à FILIPPI Albert, ALEXANDRE Régis donne pouvoir à MATTERA Antoine, BERTHON Mauricette excusée, BIANCHI Franck excusé.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Josiane COSTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 décembre 2014.

Madame Suzanne MOSSINO demande à ce que soit précisé que le prêt de 240 000 € correspondant à la délibération n° 64/2014 n'est pas destiné au financement de la construction de l'école.

Mr le Maire confirme que ce prêt est destiné aux travaux liés aux intempéries de janvier 2014

Approuvé à l'unanimité.

**1°) Délibération n°18/2013 modifiée. Mise en place d'une convention court terme moyen terme de 600 000 € comprenant une consolidation de 300 000 € sur une durée de 30 ans avec le Crédit Agricole.**

**Délibération n°1/2015**

Par délibération du 2 avril 2013, le Conseil Municipal a délibéré pour la mise en place d'une convention court terme – moyen terme avec le Crédit Agricole comprenant une ligne de préfinancement de 600 000 € qui a été mise en place. Il avait été prévu une consolidation d'un montant de 300 000 € sur une durée de 20 ans à la fin des travaux de construction de l'école.

Compte tenu des besoins de financement en investissement de la commune, il conviendrait de rallonger la durée de la consolidation des 300 000 € à 30 ans ;

Le Crédit Agricole a proposé une nouvelle convention avec une consolidation de 300 000 € remboursable sur 360 mois au taux de 3,42% l'an dont le projet est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 11 voix pour, 2 voix contre

- ACCEPTE la modification de la délibération n°18/2013 pour solliciter une consolidation de la ligne de préfinancement d'un montant de 300 000 € sur une durée de 30 ans auprès du Crédit Agricole.
- DECIDE d'affecter le montant de cet emprunt aux dépenses d'investissement.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération et de s'engager à inscrire au budget les sommes nécessaires à son remboursement.

**2°) Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de la délibération du 19 mai 2008 et de l'article L 2122-22 du CGCT. Délibération n°2/2015.**

Afin de faciliter la marche de l'administration, d'accélérer le règlement de certaines affaires et l'alléger l'ordre du jour, il a été délibéré le 18 mai 2008 en conséquence, pour donner délégation au Maire pendant la durée de son mandat, pour des opérations prévues à l'article L 2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal doit cependant être informé de toutes les décisions prises en application de l'article L 2122-23 du CGCT ;

Décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

**Renonciation du droit de préemption urbain :**

Mr LIEURE Sylvain et Mlle DIDIER Aurélie vendent au 332 route du Pian les parcelles :  
D 898 d'une superficie de 74 ca composée d'un bâtiment d'habitation avec un rez de chaussée et un étage

D 902 d'une superficie de 02 a 88 ca

D 903 d'une superficie de 80 ca

D 904 d'une superficie de 01 a 04 ca

D 909 d'une superficie de 04 a 01 ca

D 2274 d'une superficie de 07 ca

D 2276 d'une superficie de 32 ca

D 2278 d'une superficie de 12 a 41 ca

à Mr Mathieu ARENE au prix de 412 000 €.

Mr VILLA André Vend aux Cabrolles copropriété du Nouvel Hameau des Cabrolles sur la parcelle AD 57 le LOT 817 un garage pour 141 / 100000<sup>ème</sup> à Mlle Delphine BENOIT au prix de 20 000 €.

**Préemptions de la SAFER :**

Mr VIAL Christophe vend quartier Piantabosco les parcelles D 576, 577, 578, 580, 583, 259, 271 et 272 pour une superficie totale de 35 a 41 ca avec un bâti de superficie indéterminée à Mlle SERCY Angeline au prix de 100 000 € .

Mr MARKOVIK Vule vend au quartier Pescaire les parcelles AB 261, 372, 374 d'une superficie totale de 11 a 43 ca composées d'une habitation d'une superficie indéterminée à DARWICH consorts au prix de 635 000 €.

### **3°) Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française exercice 2013. Prise d'acte. Délibération n°3/2015**

Monsieur le Maire expose :

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations en ce qui concerne la transparence de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce renforcement trouve sa traduction dans les dispositions de l'article L.5211-39 du nouveau Code des Collectivités locales qui mettent en place l'obligation pour les E.P.C.I comprenant au moins une commune d'au moins 3500 habitants d'établir un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit être adopté par le Conseil Communautaire et transmis à l'ensemble des communes membres de l'EPCI chaque année.

Le Conseil Communautaire a pris acte de son rapport d'activité 2013 lors de sa séance du 15 décembre 2014.

Le Conseil Municipal prendre acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, exercice 2013.

Ce rapport sera mis à disposition des administrés en mairie

### **4°) °) Modification du tarif des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> février 2015. Délibération n°4/2015**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de location des salles municipales décidés par délibération du 14 décembre 2010 mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

	Tarif commune	Tarif hors commune	Tarifs association hors commune
Salle Saint Jean	100 €	250 €	150 €
Salle Saint Charles	175 €	400 €	300 €
Salle des mariages	100 €	150 €	120 €

**Associations hors commune qui proposent une activité au public : Tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 80 € par trimestre.**

Et propose de nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2015

	Tarif commune	Tarif hors commune	Tarifs association hors commune
Salle Saint Jean	120 €	270 €	170 €
Salle Saint Charles	195 €	420 €	320 €
Salle des mariages	120 €	170 €	140 €

Avec deux chèques de caution  
L'un de 600 € pour les dégâts éventuels occasionnés.  
L'autre de 100 € pour le ménage.

**Associations hors commune qui proposent une activité au public :** Tarif  
à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 : 100 € par trimestre.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

**APPROUVE** les nouveaux tarifs de location des salles municipales à compter du  
1<sup>er</sup> février 2015.

Clôture de la séance